



Préambule

Les Directeurs Généraux des Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels Génériques membres de l'ACAME (Association Africaine des Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels), réunis ce jour à Dakar,

Déclaration de Dakar

tiennent à rappeler la mission qui leur a été confiée par les autorités de leurs pays respectifs :

Cette mission consiste à approvisionner les structures autorisées par leurs Ministères de tutelle en médicaments essentiels génériques et consommables médico-chirurgicaux de qualité, inscrits sur les Listes Nationales de leurs pays respectifs, à un prix de cession accessible pour les populations. Cette mission comporte des tâches d'estimation des besoins, de passation de marchés, de contrôle, de stockage et de distribution, conformément aux exigences requises au niveau de la politique pharmaceutique

des pays. Les Directeurs Généraux de l'ACAME réunis à Dakar constatent cependant avec inquiétude la mise à l'écart de la plupart des Centrales d'Achats pour l'approvisionnement des programmes de lutte contre les trois maladies prioritaires : antirétroviraux (ARV), nouveaux antipaludiques à base d'artémisine combinée (ACT), et antituberculeux. En conséquence, ils lancent cet appel solennel à l'endroit de leurs autorités de tutelles respectives, des partenaires au développement sanitaire et des bailleurs de fonds :

De la pérennité des systèmes nationaux d'approvisionnement

ARTICLE 1^{ER}

L'ACAME souhaite que la mise en œuvre de tout programme d'approvisionnement en médicaments essentiels en Afrique, y compris ceux qui concernent la mise à disposition de médicaments contre les maladies prioritaires citées en préambule, s'inscrive dans une démarche concertée conduisant au renforcement et à la pérennisation des systèmes nationaux d'approvisionnement.

Du caractère transitoire du phénomène de substitution des Centrales d'Achats par les Agences des Nations Unies ou par des Organisations Non Gouvernementales occidentales

ARTICLE 2

La décision de substitution des Centrales d'Achats par les Agences des Nations Unies ou par des Organisations Non Gouvernementales occidentales, pour les tâches de gestion et/ou d'approvisionnement en médicaments essentiels de programmes prioritaires, est perçue comme allant à l'encontre :

- des principes de base de renforcement des capacités nationales des pays en développement,
- de la rationalisation des systèmes de distribution existant,
- des exigences pharmaceutiques requises.

ARTICLE 3

Cette décision ne doit donc revêtir qu'un caractère transitoire et doit être remplacée dès que possible par une stratégie d'utilisation et de renforcement des capacités des Centrales d'Achats nationales.

De l'évaluation des Centrales d'Achats

ARTICLE 4

L'ACAME souhaite que les évaluations des Centrales se fassent dans un cadre concerté, qui intègre davantage la globalité de la problématique du médicament et de l'environnement dans lequel évoluent les Centrales, et fasse l'objet de la remise rapide d'un rapport circonstancié, proposant des mesures d'accompagnement en cas de mise à jour d'insuffisances éventuelles.

De la création d'un plan stratégique de mise aux normes et de développement des Centrales d'Achats

ARTICLE 5

À la lumière des résultats des évaluations des Centrales d'Achats par les partenaires au développement sanitaire, l'ACAME a pris la résolution de mettre en place un plan stratégique de mise aux normes et de développement et des Centrales d'Achats.

ARTICLE 6

Ce plan stratégique doit définir les forces et faiblesses des Centrales d'Achats, ainsi que les mesures personnalisées à mettre en œuvre pour chacune d'entre elles, qu'elles concernent les aspects institu-

tionnels et juridiques, les aspects opérationnels et procéduriers ou les aspects touchant aux ressources humaines ou financières.

De la Conférence entre l'ACAME et les Partenaires au Développement Sanitaire

ARTICLE 7

L'ACAME lance un appel aux Autorités, aux Partenaires et aux Bailleurs de Fonds pour appuyer politiquement et financièrement cette stratégie.

ARTICLE 8

L'ACAME propose d'organiser une Conférence en fin du premier semestre 2007 à Ouagadougou avec l'ensemble des Partenaires au Développement Sanitaire et Bailleurs de fonds, pour débattre de manière constructive :

- des grandes lignes de son plan stratégique,
- des meilleures manières d'appuyer sa mise en œuvre,
- de l'implication des partenaires au sein d'un comité de suivi des Centrales d'Achats.

Fait à Dakar, le 8 décembre 2006

Les Directeurs Généraux des Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels membres de l'ACAME :

- CAME Bénin
- CAMEG Burkina Faso
- CAMEBU Burundi
- CENAME Cameroun
- PNAC Comores
- COMEG Congo
- PSP Côte d'Ivoire
- OPN Gabon
- CECOME Guinée Bissau
- PCG Guinée Conakry
- PPM Mali
- CAMEC Mauritanie
- SALAMA Madagascar
- ONPPC Niger
- UCM République Centrafricaine
- CAMERWA Rwanda
- PNA Sénégal
- CPA Tchad
- CAMEG Togo



ASSOCIATION AFRICAINE DES CENTRALES D'ACHATS DE MÉDICAMENTS ESSENTIELS

01 BP 4877 - Ouagadougou, Burkina Faso
Tél. : (226) 50 37 37 50
Fax : (226) 50 37 37 57
Cameg@cameg.bf

INTERVIEW DE M. Lazare BANSSE SECRÉTAIRE PERMANENT



Pouvez-vous nous présenter l'ACAME ?

M. Lazare BANSSE : L'Association Africaine des Centrales d'Achats de médicaments Essentiels, en abrégé ACAME, regroupe actuellement une vingtaine de centrales d'achats nationales réparties en Afrique de l'ouest, en Afrique Centrale, dans la Région des Grands Lacs et dans l'Océan Indien. Il faut savoir que les centrales d'achats de médicaments essentiels ont en charge l'approvisionnement, le stockage et la distribution de médicaments prioritaires dans les différents pays. Le Secrétariat Per-

manent est assuré par la centrale d'achats du Burkina Faso. La présidence quant à elle est tournante. Elle est actuellement assurée par le Tchad.

Quels sont les objectifs de l'ACAME ?

L. B. : Statutairement, l'ACAME s'est fixée comme objectif général d'assurer la régularité et la sécurité de l'approvisionnement en médicaments essentiels de qualité à des prix accessibles pour les populations africaines. Elle cherche à défendre et à promouvoir les intérêts de ses membres, à favoriser les échanges d'expériences entre Centrales, et à contribuer à la création de centrales d'achats dans les pays où il n'y en a pas.

Vous avez insisté sur les échanges d'expérience. En tant que Directeur Général de la CAMEG du Burkina Faso, quels sont les points forts qui pourraient inspirer vos collègues de l'ACAME ?

L. B. : Il n'existe pas de forme ou de fonctionnement standard immédiatement du-

pliquables dans un autre pays. Chacun a ses particularités. Cependant, certains de mes collègues reconnaissent que les autorités de mon pays ont créé les conditions qui ont permis à la CAMEG de se développer.

Pouvez-vous nous préciser concrètement le programme d'activités de l'ACAME ?

L. B. : Tout d'abord, je voudrais souligner qu'après des débuts difficiles, l'ACAME est animée actuellement par un nouveau souffle. Elle se trouve également confortée par la confiance récemment accordée par certains de nos partenaires, comme la Commission Européenne par le biais du financement de son programme PRSAO, et la Coopération Française, qui nous fournit un appui technique. Le programme d'activités de l'ACAME s'articule schématiquement autour des trois axes suivants :

- Le premier axe concerne l'amélioration des capacités des Centrales à travers la mise en place de formations pluridisciplinaires très bien ciblées.

- Le deuxième axe porte sur la mise en place d'instruments communs de travail.
- Le troisième axe s'adosse sur un vaste plan de développement stratégique des Centrales d'achat membres de l'ACAME qui va être soumis aux partenaires au développement qui nous accompagnent.

L'ACAME a publié il y a quelques semaines la Déclaration de Dakar. En quoi consiste cette déclaration ?

L. B. : Suite à la dévaluation du Franc CFA en 1994, la plupart des pays membres ont créé leurs Centrales d'Achats, qui se sont développées avec plus ou moins de succès. Il faut reconnaître que les centrales ont amélioré l'accès aux soins de santé dans nos différents pays. Cependant, nous constatons que les choix opérés par certains de nos partenaires ont conduit parfois à la mise à l'écart de certaines Centrales d'achats et à une substitution par les agences de l'ONU ou par des Organisations Non Gouvernementales occidentales

dans le processus d'approvisionnement en ARV, des ACT et des anti-tuberculeux. Cette option a été perçue par les membres de l'ACAME comme contraire aux principes élémentaires de développement des capacités locales des pays, et à la pérennisation des systèmes nationaux d'approvisionnement. C'est la raison pour laquelle les différents Directeurs Généraux des Centrales, réunis à Dakar en décembre 2006, ont décidé de lancer cette déclaration dite « Déclaration de Dakar » à l'attention de leurs autorités de tutelle respectives, des partenaires et des bailleurs de fonds. L'ACAME souhaite que les Centrales laissées pour compte bénéficient de mesures d'accompagnement ou d'appuis techniques permettant de remédier aux lacunes éventuelles identifiées et d'ainsi reprendre leur place légitime dans le schéma national d'approvisionnement, une fois effectuée leur remise à niveau. Voilà pourquoi l'ACAME s'est fixée comme priorité actuelle la mise en place d'un plan

de développement stratégique au sein de chaque Centrale, qui lui permettra de répondre de manière efficace et efficiente aux besoins des pays concernant l'approvisionnement des programmes prioritaires. C'est ce nouveau défi qui devrait nous mobiliser les cinq prochaines années.

Avez-vous prévu une rencontre à ce sujet ?

L. B. : Exactement, comme stipulé dans cette déclaration, l'ACAME a décidé de convier la communauté des Partenaires et Bailleurs de Fonds à une Conférence Internationale qui se tiendra le 19 juin 2007 à Ouagadougou. Je fonde personnellement beaucoup d'espoir dans cette rencontre, pour optimiser le partenariat entre les bailleurs et les Centrales, en conformité avec les principes de base de développement axés sur le renforcement des capacités locales, et dans un souci de pérennisation des systèmes nationaux d'approvisionnement. ■